

PLONGFUR FN AUTONOMIF 20 m

PROFIL GENERAL

Le plongeur titulaire de la qualification Plongeur Autonome 20 m (PA20) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

 Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur:

- Est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter.
- Sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée.
- Sait recevoir ou fournir de l'aide à un équipier en cas de difficulté.
- Sait appliquer individuellement et collectivement les consignes données par le DP.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance.
- Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débuter la formation.
- Avoir réalisé au moins 4 plongées (attestées) en milieu naturel.



PLONGFUR FN AUTONOMIF 20 m

REGLES D'ORGANISATION ET DE DELIVRANCE

L'ensemble des conditions de réalisation des certifications de la FFESSM est défini dans les « Règles générales de formation et délivrance des certifications de la FFESSM ».

La qualification PA20 est délivrée au niveau d'un club affilié ou d'une structure commerciale agréée :

- Sous la responsabilité du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.
- Par un encadrant E3 (licencié) minimum.

Les compétences doivent être obtenues en milieu naturel (mer, lac, carrière, etc...) à l'exclusion des piscines et fosses de plongée, quelle qu'en soit la profondeur.

L'enseignement et la validation des compétences s'effectue dans l'espace 0 - 20 m par un E2 minimum.

Les compétences 4 à 7 doivent être évaluées à une profondeur proche de 20 m.

La compétence 8 peut être évaluée oralement, en situation, ou par écrit.

Pour les titulaires de la qualification PE40 de la FFESSM, l'obtention de la qualification PA20 entraı̂ne la délivrance du brevet et de la carte de plongeur Niveau 2 (N2).

CONTENU DE LA FORMATION - COMPETENCES

La qualification Plongeur Autonome 20 m (PA20) nécessite et s'appuie intégralement sur les compétences du plongeur Niveau 1 (N1).

A l'issue d'une formation progressive et adaptée, le Plongeur Autonome 20 m (PA20) possède les compétences suivantes :

- C4 : PLANIFIER ET ORGANISER LA PLONGEE
- C5 : MAITRISER, ADAPTER L'EVOLUTION EN IMMERSION
- C6 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE
- C7 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN
- C8: CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES



Compétence 4 : PLANIFIER ET ORGANISER LA PLONGEE

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Comprendre le site de plongée et les conditions environnementales.	Décrit la topographie approximative du site et les conditions probables de plongée à partir de la présentation du DP et de sa propre observation de l'environnement. Echange sa perception du site avec celle de ses équipiers.	Le plongeur PA20 doit s'approprier les informations fournies par le DP et utiliser sa propre connaissance ou observation du site.
Comprendre et respecter les directives du DP.	Identifie sans ambigüité dans les directives du DP les paramètres définissant zone et conditions d'évolution. Interroge le DP en cas de doute ou exprime des souhaits de plonger différemment. Informe le DP de tout élément nécessaire à sa connaissance tels que plongée récente, méforme, souci de santé, problème matériel, etc). Respecte les paramètres du DP pour décider du profil de la plongée avec les équipiers.	Utiliser la reformulation, par les équipiers, des consignes reçues.
Prendre mutuellement connaissance de l'expérience, de l'équipement et des attentes de chaque membre de la palanquée.	Echange ces informations avec ses équipiers. Se concerte avec ses équipiers. S'informe du fonctionnement de l'équipement des équipiers (gilet, outil de décompression, etc).	
Décider (dans le respect des directives du DP) du profil de la plongée, des procédures d'immersion, de descente et de remontée, et prévoir les variantes utiles.	Convient avec ses équipiers du déroulement de la plongée. Envisage les éléments variables possibles, et définit pour chaque cas un ajustement du déroulement de la plongée. Prend en compte les outils de décompression en présence ainsi que les procédures de décompression éventuellement nécessaires et décide du protocole de décompression avec ses équipiers. S'assure de l'autonomie en air en fonction de la plongée planifiée.	Le plongeur PA20 doit connaître la nature des informations à donner et à recueillir pour planifier la plongée selon les différents types d'outils de décompression des membres de la palanquée, la charge d'azote résiduel et la majoration initiale des plongeurs, le choix de la gestion de la plongée (sans palier ou avec une durée limite de paliers, etc). Les décisions sont prises collectivement.



Compétence 5 : MAITRISER, ADAPTER L'EVOLUTION EN IMMERSION

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Tant en surface qu'en immersion :	Imagine et mémorise la topographie	Technique(s): orientation sans
- Utiliser le milieu pour se diriger.	du site avant l'immersion.	instrument et avec instrument.
- Utiliser les instruments.	Situe les points remarquables les	Le plongeur PA20 doit savoir
	uns par rapport aux autres et leurs	« trouver son chemin » pour
	caractéristiques : le support	atteindre la ou les zones d'intérêt
	surface, le mouillage, le ou les	pendant la plongée et émerger
	points particuliers du parcours	finalement à une distance
	prévu, etc	raisonnable du point prévu
		(maximum 50 m, selon les
	Maîtrise le parcours effectué en	conditions). Il doit savoir à tout
	utilisant (selon le cas) les éléments	moment approximativement où il se
	du relief, l'incidence de la lumière,	trouve sur le site et rester maître
	le courant, etc	de l'itinéraire.
		Le plongeur PA20 doit pouvoir
	Maîtrise la direction d'un	maîtriser son cheminement avant
	déplacement en utilisant un	tout à l'aide d'éléments naturels.
	instrument d'orientation.	L'usage d'instruments doit être
		enseigné comme complément lors de
		situations où les repères naturels
		ne suffisent pas ou sont absents.



Compétence 5 : MAITRISER, ADAPTER L'EVOLUTION EN IMMERSION (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Appliquer les bonnes pratiques	Est attentif à ses équipiers et	Technique(s): tour d'horizon;
d'évolution en immersion et les	communique avec eux régulièrement	contrôle du gilet à la remontée ;
procédures définies.	et chaque fois que nécessaire.	équilibrage au gilet en surface.
· 	Surveille régulièrement ses	Les « pratiques » évoquées sont
	équipiers et les informe de	celles qui correspondent aux
	l'atteinte des paramètres	comportements et procédures en
	prédéfinis sur le plan de l'autonomie	situation normale de plongée (hors
	en air et de la décompression.	incident).
	Respecte les paramètres	
	d'immersion donnés par le DP.	La mise en place du parachute de
	Participe au maintien de la cohésion	signalisation doit être réalisée en
	de la palanquée (position/distance	restant maître de la profondeur à
	selon conditions	laquelle cette action est réalisée.
	environnementales).	
	Respecte les procédures de	
	décompression (vitesses de	
	remontée, paliers, cohésion de la	
	palanquée).	
	Connaît les profils de plongée « à	
	risques » et les évite (profondeur	
	maximale en début de plongée, pas	
	de « yoyo », pas de plongées	
	répétitives, etc).	
	Signale l'exécution de paliers en	
	pleine eau avec un parachute de	
	signalisation.	
	Rejoint la surface en respectant un	
	arrêt et un tour d'horizon de	
	sécurité à 3 m.	



Compétence 6 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Se rappeler les mesures de prévention des risques avant l'immersion.	Cite les mesures de prévention des incidents ou accidents courants ainsi que les principales procédures de sécurité à appliquer (prévention des principaux accidents, règle en cas de perte de la palanquée, remontée lente, rapide, paliers interrompus, etc).	Au fur et à mesure de sa formation, le plongeur PA20 doit assimiler les règles de sécurité qu'il est susceptible d'appliquer.
Identifier les comportements et circonstances susceptibles de générer des situations anormales et/ou potentiellement dangereuses.	Interprète sans ambiguïté le signe conventionnel d'un équipier indiquant une difficulté (panne d'air, essoufflement, froid, fatigue etc). Cite les manifestations observables chez un plongeur en difficulté, en l'absence de signe conventionnel (ventilation, agitation, inconscience, etc).	Technique(s): signes de communication; respiration sur détendeur de secours, respiration à deux sur un embout (simulation). Le plongeur PA20 doit connaître les signes et les comportements nécessitant l'assistance d'un équipier.
Réagir individuellement et collectivement aux situations anormales ou potentiellement dangereuses.	Agit dès l'observation d'un signe ou d'un comportement nécessitant une intervention. Pour toute intervention, évite autant que possible (pleine eau, plongeur non équilibré, etc) l'augmentation de la profondeur. Effectue les actions adaptées à la situation avant d'initier une remontée vers la surface (lorsqu'elle est nécessaire): - Fournit une source d'air en cas de panne d'air (tous les échanges se font en simulation) Fait cesser tout effort en cas d'essoufflement Apporte une aide adaptée dans les autres cas (crampe, malaise, douleurs, inconscience, etc).	en difficulté de retrouver une ventilation normale sont une priorité.
Continu page suivante	Continu page suivante	Continu page suivante



Compétence 6 : PARTICIPER A LA SECURITE EN PLONGEE (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Nota: Le comportement à adopter lorsqu'un plongeur est observateur d'un équipier prenant en charge un autre équipier en difficulté doit être enseigné: être prêt à apporter une aide sans gêner, suivre la palanquée dans sa remontée et se mettre dans le champ de vision du plongeur apportant une assistance, etc	Lorsqu'une remontée vers la surface est nécessaire: - Prend l'initiative et le contrôle de la remontée. - Surveille régulièrement le plongeur pris en charge, et est attentif aux autres équipiers éventuels. - Incite le plongeur en difficulté à participer aux actions nécessaires à la maîtrise de la remontée de l'équipe si son état le permet, exécute ces actions dans le cas contraire. - Utilise les gilets de stabilisation comme moyen de remontée. - Réalise une procédure de décompression et d'arrivée en surface compatible avec l'urgence de la situation et la préservation de la sécurité. - Signale au support surface l'état de la situation. - Sécurise en surface le plongeur en difficulté en attendant l'intervention du support. - Participe à la sortie de l'eau du plongeur en difficulté.	avant d'avoir acquis une vitesse de remontée. La vitesse de remontée peut être légèrement supérieure aux vitesses variables des différents outils de décompression, en fonction de la profondeur, et tout au long de la remontée. L'arrivée en surface doit



Compétence 7 : CONNAITRE ET RESPECTER L'ENVIRONNEMENT MARIN

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Evoluer en limitant son impact sur le milieu.	Gère ses instruments source de perturbations (lumière, bruit, bulles, etc).	Acquis du N1 à perfectionner Il s'agit de savoir explorer dans le respect du milieu, en l'absence de GP.
Développer sa capacité d'observation.	Maîtrise sa ventilation, sa stabilisation et son palmage afin d'approcher sans effrayer ni déranger. Connaît le comportement des principales espèces rencontrées. Reconnaît les différents types d'habitats (pleine eau, fonds rocheux, fond sableux, herbiers). Partage ses observations avec les autres membres de la palanquée.	Il s'agit de développer des techniques d'approche propices à une observation autonome et d'approfondir les connaissances afin de savoir où et quand chercher les animaux pour les découvrir.
Connaître la charte internationale du plongeur responsable.	Applique les gestes et attitudes décrits dans la charte.	Il s'agit de sensibiliser le plongeur aux conséquences environnementales de la production de déchets, de la consommation des ressources naturelles, comme les espèces en danger ou l'eau douce.et développer chez lui un comportement responsable.
Découvrir et apprendre à reconnaître les principales espèces rencontrées.	Identifie des représentants des groupes les plus couramment rencontrés (lors de la formation).	Il s'agit de déterminer d'un point de vue morphologique les groupes les plus fréquemment rencontrés. Aucune connaissance anatomique ni discrimination extrême n'est demandée. Une clé de détermination est un outil pratique et efficace.



Compétence 8 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES

Savoirs	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Rôles, montage, vérifications, entretien courant, règles d'hygiène et réglementation éventuelle de l'équipement individuel du plongeur.	S'équipe et monte son matériel sans erreur. Règle correctement le matériel, teste son fonctionnement (détendeurs, gilet). Identifie les dysfonctionnements et le matériel hors d'état et le signale. Sait décontaminer un détendeur.	L'approche doit rester pragmatique et orientée « utilisateur ».
Réglementation relative à l'activité.	Cite les différents éléments mentionnés dans la colonne suivante sans erreur et de manière exhaustive.	Prérogatives liées à la certification PA 20. Documents nécessaires à la pratique de la plongée. Rôle et intérêt du carnet et passeport de plongée. Le cadre fédéral.
Notions physiques simples permettant de comprendre les effets du milieu, les principes de fonctionnement du matériel, de calculer une autonomie en air ou une flottabilité.	Utilise ces notions lors de la mise en œuvre des connaissances ci- dessus.	Rester à des notions de physique utiles et correspondant à la réalité de la pratique.
Causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour l'ensemble incidents, accidents et risques pouvant survenir dans le cadre de l'autonomie.	Utilise ces connaissances en pratique de façon pertinente. Cite ces différents éléments sans erreur et de manière exhaustive.	Le plongeur PA20 n'a pas à connaître les mécanismes fins ni les traitements qui suivront. Une information sur les actes de secourisme peut lui permettre d'aider ou du moins de ne pas gêner l'intervention.



Compétence 8 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES (suite)

Savoirs	Critères de réalisation	Techniques/Commentaires/Limites
Outils et procédures de décompression, autonomie et planification d'une plongée.	Sait utiliser une table de plongée pour les conditions correspondant à la pratique : plongées simples, consécutives, successives, procédures de remontées anormales (lente, rapide, paliers interrompus). Cite les principales caractéristiques des différents outils (tables, ordinateur), les principes d'utilisation et de mise en œuvre en pratique.	Les problèmes de plongée doivent être réalistes. L'exactitude du raisonnement et du résultat sont importants, la rapidité est un critère secondaire. Une information sur la plongée Nitrox et la plongée en altitude peut être donnée (sans réalisation de problèmes).
	Calcule une consommation suivant la profondeur, calcule une quantité d'air disponible et l'autonomie résultante. Détermine des paramètres de	
	plongée préservant des marges en gaz respirable.	

Nota : les critères de réalisation de la compétence 8 sont rappelés pour mémoire. Ils sont à vérifier lors de la mise en œuvre des compétences pour lesquelles ces connaissances sont mobilisées.



MODIFICATIONS MFT depuis le 24/08/2015 PLONGEUR EN AUTONOMIE 20 m

Ensemble du document

Le 1 janvier 2016 Renumérotation des compétences

> MODIFICATIONS MEMENTO ASSOCIE depuis le 24/06/2015 Plongée en autonomie à 20 m Certification de Plongeur Autonome 20 m (PA20)

Ensemble du document

Le 1 janvier 2016 Renumérotation des compétences